



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. PRADHAN (Bhoutan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre élection à l'unanimité aux hautes fonctions de Président de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Votre vaste expérience et vos talents diplomatiques vous désignent tout naturellement à ces fonctions. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, M. Kitani, de l'Iraq, pour l'efficacité et le dévouement dont il a fait preuve dans la conduite des travaux de la dernière session de l'Assemblée générale. Nous lui adressons nos vœux de succès dans ses entreprises futures et espérons que la communauté internationale continuera de profiter de ses conseils sages et compétents.

2. Les questions qui continuent de préoccuper la communauté internationale sont légion. En raison de certains facteurs, dont plusieurs ont été traités par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1], l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, n'a pas été en mesure de s'occuper efficacement d'un grand nombre de ces questions. Depuis quelque temps déjà, nous constatons que l'ONU rencontre des difficultés croissantes à favoriser et à maintenir la paix et la sécurité, tâche qui est précisément à l'origine de sa création. Il est donc indispensable de prendre des mesures pour que le système des Nations Unies puisse traiter plus efficacement de la paix et de la sécurité internationales. Il importe que les membres permanents du Conseil de sécurité prennent l'initiative devant conduire aux changements requis. Ils doivent donner priorité aux intérêts supérieurs de l'ensemble de l'humanité. Ma délégation espère que ces pays sauront se montrer dignes des responsabilités qu'ils ont acceptées d'assumer.

3. La presse mondiale, de même que la plupart des orateurs qui m'ont précédé ici, ont parlé en termes élogieux du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Nous sommes sensibles à la franchise dont il a fait preuve dans ce rapport et, selon nous, les propositions qu'il a faites devraient être examinées en priorité dès maintenant. A cet égard, nous nous félicitons de la proposition faite par la Sierra Leone pour qu'un point supplémentaire soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée : la question de la sécurité collective [A/37/241].

4. Je saisis cette occasion pour féliciter chaleureusement le Secrétaire général qui, en dépit d'obstacles

sérieux, s'est acquitté de façon admirable de ses fonctions en ce qui concerne les affaires de l'Organisation. Au cours de l'année, il s'est occupé de situations très difficiles d'une manière conforme aux exigences de son poste et des pouvoirs qui lui ont été conférés. En temps de crise, il a fait preuve d'un talent et d'une habileté diplomatiques rares. Ma délégation, qui a toujours eu pleinement confiance en lui, lui adresse tous ses vœux de succès dans les tâches dont il aura à s'occuper pendant son mandat.

5. De nombreuses questions qui figurent cette année à l'ordre du jour de l'Assemblée générale se posent à nous depuis la création même de l'Organisation. Dans bien des cas, la solution de ces problèmes continue de nous échapper. J'ai tout naturellement à l'esprit la crise du Moyen-Orient. L'holocauste qui s'est abattu sur le Liban au cours de ces derniers mois a consterné et horrifié la conscience de tous. Le massacre des réfugiés palestiniens à Beyrouth a été aveugle et sans pitié. Ceux qui ont perpétré ce crime ne peuvent que se ranger eux-mêmes dans les rangs vils des criminels. Nous sommes en faveur d'une enquête approfondie pour dénoncer la nature véritable de ces actes horribles.

6. Ma délégation a également été consternée par le bombardement intense de Beyrouth par Israël en vue d'annihiler l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]. Ces actes commis par Israël ont causé d'innombrables victimes parmi la population civile et entraîné des dégâts considérables. Israël ne peut pas continuer à recourir à l'emploi de la force pour régler les différends avec ses voisins. De même, Israël et ses voisins ne sauraient parvenir à une paix digne et durable en l'absence de dialogue et de négociations. Ma délégation est également convaincue que le cœur du problème du Moyen-Orient est la question de Palestine. Israël et les autres parties ne peuvent se permettre de méconnaître la cause légitime et authentique du peuple palestinien. Ma délégation appuie donc pleinement les appels lancés par l'immense majorité des Membres des Nations Unies, appels qui ont retenti tant de fois au sein de cette assemblée, en faveur de l'autodétermination du peuple de Palestine. A cette fin, Israël devra retirer ses forces et ses colonies de peuplement de tous les territoires occupés depuis la guerre de 1967.

7. Une autre guerre qui a fait de nombreuses victimes et causé d'importants dégâts matériels depuis plus de deux ans est celle qui se déroule entre la République islamique d'Iran et l'Iraq. Les appels et les efforts diplomatiques de l'ONU, du mouvement des pays non alignés et du groupe des pays islamiques ne sont toujours pas parvenus à mettre un terme à cette guerre d'usure. Il est absolument inutile de laisser se poursuivre ce conflit et les pays intéressés, dans leur propre intérêt, doivent y mettre fin rapidement.

8. La Charte invite expressément tous les Membres de l'Organisation à s'abstenir de recourir à l'utilisation de la force dans le règlement des différends. Cependant, au cours de ces quelques dernières années, plusieurs nations ont essayé de régler leurs différends en recourant à la force. Que la cause soit juste ou non, l'utilisation de la force dans le règlement des différends est injustifiable. La communauté internationale ne doit pas permettre à quiconque d'obtenir quoi que ce soit par la force, sinon la sécurité et le bien-être des nations petites et faibles seront constamment menacés. C'est ainsi que dans l'Asie du Sud-Ouest et du Sud-Est, la force militaire a été employée pour intervenir dans les affaires intérieures de nations plus faibles. Pour des raisons de principe, nous ne pouvons approuver la présence de troupes étrangères dans les pays de ces régions. Ces troupes doivent être retirées et la souveraineté, l'indépendance et le statut véritablement non aligné des pays intéressés doivent être rétablis.

9. Ma délégation avait espéré voir cette année parmi nous une Namibie souveraine et indépendante. Cependant, en dépit de nombreuses résolutions de l'ONU, l'Afrique du Sud continue d'occuper ce territoire international. Ma délégation espère maintenant que le groupe de contact occidental sera en mesure de conclure bientôt ces négociations et d'assurer l'indépendance de la Namibie dans le cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

10. En Afrique du Sud elle-même, la pratique méprisante de l'*apartheid* persiste bien que condamnée par toutes les nations du monde. La majorité se voit privée de ses droits. Les autorités de Pretoria devront bientôt se rendre compte de leur aveuglement et redresser les injustices qu'elles ont commises.

11. Ma délégation s'associe à celles qui ont exprimé leur déception devant les résultats de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous avons exprimé à cor et à cri la crainte que nous inspirent les dangers de la course aux armements, ainsi que l'énorme détournement de ressources qu'elle entraîne et les manifestations massives dont nous avons été les témoins ne sont pas parvenues à émouvoir les dirigeants des grands pays du monde et, à cet égard, je pense en particulier aux deux superpuissances.

12. Malgré les obstacles sérieux qui existent, nous ne devons pas ni ne pouvons perdre espoir dans l'issue d'une tentative visant à rechercher un désarmement général et complet. Les pays qui ont, jusqu'ici, empêché tout progrès dans ce sens doivent réviser leurs positions. Ils doivent trouver les voies et moyens de maintenir la paix et la sécurité sur la planète, faute de quoi celle-ci serait menacée de destruction.

13. Les résultats de neuf années de négociations sur le droit de la mer sont tout à l'honneur de l'Organisation des Nations Unies. Ils constituent également un progrès vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Bien des différends en puissance seront maintenant évités grâce aux dispositions contenues dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹. Il est vrai que les intérêts de tous les pays n'ont pas été pris pleinement en considération. Les pays sans littoral, par exemple, ont dû se contenter de très peu, pour dire le moins. Ils ont retiré nombre de leurs réserves dans l'intérêt général.

Cela étant, il est décourageant que quelques pays qui, en fait, ont obtenu des gains substantiels n'aient pas cru devoir s'associer au consensus.

14. Les orateurs qui m'ont précédé ont tous souligné la situation lamentable de l'économie internationale. Les pires conséquences de cet état de choses sont toujours supportées par les pays en développement qui n'exportent pas de pétrole. Des millions et des millions de personnes qui vivent dans les pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sont dans un dénuement à peu près total. Bien que des efforts aient été déployés en vue de la solution de ce problème, on peut dire qu'ils ont été insuffisants ou sont arrivés trop tard, en dépit des bonnes intentions qui les animent. Des ressources accrues en faveur de ces régions sous-développées et une restructuration du système économique international sont maintenant nécessaires pour s'attaquer efficacement à cette situation. C'est pourquoi nous continuons à souligner que l'ordre économique actuel est injuste et incapable d'éliminer les maux dont nous souffrons. Plus nous retarderons l'ouverture des négociations globales et l'établissement du nouvel ordre économique international, plus ces objectifs s'éloigneront. Ma délégation demande instamment aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de soutenir le lancement, sans plus de retard, des négociations globales.

15. Ma délégation attache une très grande importance à tous les aspects de la coopération économique internationale. Les pays en développement, et en particulier parmi eux les 31 pays les moins avancés, ont besoin d'un courant constant de ressources financières et techniques pour leur permettre de créer la base nécessaire d'un progrès économique et social soutenu. Faute de ce flot de ressources continu et assuré, les pays les moins avancés ne seront pas en mesure de surmonter les déséquilibres de structure, l'absence d'infrastructure fondamentale et la pauvreté qui, à l'heure actuelle, caractérisent leurs économies. Les ressources fournies à ce jour aux pays les moins développés, par voie multilatérale et bilatérale, bien qu'insuffisantes, ont néanmoins été favorables à leurs économies. Une analyse détaillée des conditions qui règnent dans ces pays et de leurs besoins d'assistance a été examinée à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés, qui s'est tenue en 1981 à Paris. Des efforts sérieux sont maintenant en cours pour mettre en œuvre le Nouveau programme substantiel d'action² qui a été élaboré à la Conférence. Le PNUD, la CNUCED et la Banque Mondiale ont travaillé en collaboration étroite avec les pays les moins avancés et ont organisé des groupes consultatifs en matière d'aide entre pays donateurs éventuels et pays bénéficiaires. Mon pays demande instamment aux pays donateurs, et particulièrement aux pays développés d'accroître leur assistance conformément à ce qui a été déclaré à la Conférence de Paris.

16. A cet égard, nous avons été encouragés par les discours de nombreux pays, notamment celui qui a été prononcé au nom de la Communauté économique européenne par le Ministre des affaires étrangères du Danemark à la 8^e séance de l'Assemblée. Ces assurances et les mesures prises permettront de conserver l'élan engendré à Paris en vue de mettre en œuvre le Nouveau programme substantiel d'action.

17. En dépit de ces résultats, ma délégation s'inquiète néanmoins de constater que, en termes réels, l'assistance multilatérale, d'une manière générale, a nettement baissé. En tant que membres du Conseil d'administration du PNUD, nous avons constaté en particulier que le PNUD devra faire face à une insuffisance très nette de ressources lors du troisième cycle de programmation. De nombreux pays parmi les moins avancés comptent de plus en plus sur le PNUD, le FISE et d'autres organismes d'assistance du même genre pour pouvoir lancer les projets et programmes cruciaux pour leur développement socio-économique. La détérioration de ce type d'assistance compromettrait donc sérieusement leurs plans et programmes. Par conséquent, nous demandons une fois de plus à la communauté internationale, et particulièrement aux pays développés, de renforcer l'assistance qu'ils fournissent par l'intermédiaire du PNUD et des autres institutions multilatérales.

18. Les pays en développement sont très conscients à présent des avantages que la coopération économique et technique peut leur apporter. La base de cette coopération a été nettement définie dans le Programme d'action de Caracas³, mis au point en 1981, ainsi que dans les programmes élaborés par le mouvement des pays non alignés.

19. Dans notre région de l'Asie du Sud, sept pays — le Bangladesh, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan, Sri Lanka et mon propre pays, le Bhoutan — sont en train de poser, graduellement mais sûrement, les fondations d'une meilleure coopération économique et sociale. Les premières rencontres entre ces pays ont fait apparaître que, sans cette coopération, bien des problèmes cruciaux de la région ne pourront être réglés efficacement. La coopération est indispensable si l'on veut améliorer rapidement les transports, les communications et autres services d'infrastructure qui en ont bien besoin. La santé, la population, l'environnement et l'agriculture sont autant de domaines dans lesquels une coopération accrue serait la bienvenue et dont toute la région tirerait profit. Les pays de l'Asie du Sud, qui ont été soit séparés les uns des autres soit opposés les uns aux autres en raison de facteurs coloniaux ou autres facteurs historiques, ont également besoin de comprendre leurs traditions culturelles et religieuses respectives. De même, ils doivent respecter et reconnaître les aspirations véritables et légitimes des autres Etats en tant que membres souverains unis dans la recherche de meilleures conditions de vie pour leurs populations. Le fait que tous les pays appartenant au forum de l'Asie du Sud sont membres des Nations Unies, du mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 crée un terrain d'entente favorisant le rapprochement de ces pays. Le Bhoutan attache une très grande importance à cette nouvelle forme de coopération en Asie du Sud et nous sommes sûrs que les autres pays participants feront tout leur possible pour lui assurer le succès et engager l'Asie du Sud sur la voie de la paix, de la prospérité et du progrès.

20. Je voudrais, pour terminer, réaffirmer l'attachement profond du Royaume du Bhoutan aux buts et principes de la Charte. Nous devons tout faire pour renforcer l'Organisation qui représente, pour l'humanité, le seul espoir de paix et de prospérité.

21. M. GERVIL YAMBALA (République centrafricaine) : Monsieur le Président, s'il est de tradition que l'Organisation des Nations Unies se réunisse en assemblée générale pour réfléchir sur la manière dont elle entend assumer les responsabilités qui sont les siennes dans la conduite du destin de l'humanité, il ne fait pas de doute que cette réflexion collective ne peut être menée qu'au regard des objectifs qu'elle s'est fixés. Plus qu'une autre, cette session revêt pour la République centrafricaine une importance capitale pour l'appréciation des efforts réalisés par l'Organisation dans l'accomplissement de sa mission.

22. Aussi suis-je très heureux, Monsieur le Président, de vous transmettre et, à travers vous, de transmettre à cette auguste assemblée les vœux de plein succès et de réussite totale que vous adresse le général d'armée André Kolingba, président du Comité militaire de redressement national, chef de l'Etat, qui, avec le peuple centrafricain, place une profonde confiance et une foi renouvelée en l'avenir de l'Organisation. Je suis également très heureux, Monsieur le Président, au nom de la délégation que j'ai l'honneur de conduire, de vous présenter mes chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Vos grandes qualités personnelles permettront, j'en suis convaincu, la réussite de nos travaux.

23. A M. Kittani, président sortant, je voudrais adresser mes sincères félicitations pour le dynamisme, la compétence et l'efficacité avec lesquels il a conduit les précédentes assises de l'Organisation.

24. Je me réjouis de renouveler mes félicitations à M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général, et l'assure de la permanente disponibilité de la République centrafricaine à soutenir les efforts qu'il mène avec ardeur, conviction et courage dans l'accomplissement quotidien de sa mission.

25. Enfin, mon pays a une pensée reconnaissante pour M. Kurt Waldheim, ancien Secrétaire général, pour tant de dévouement mis à la cause de l'Organisation des Nations Unies durant son mandat.

26. Si, au sein de l'ONU, la coexistence des Etats à régimes sociopolitiques différents n'est pas sans poser de problèmes, il n'en demeure pas moins que cette diversité témoigne manifestement de la vitalité de l'Organisation. Et si certains de ces problèmes, de par leur nature, constituent souvent un véritable défi, les impératifs du bien-être de l'humanité nous imposent la recherche concertée des voies et moyens devant renforcer la capacité d'action de l'Organisation. Pour cela, l'ONU devrait être non seulement un instrument d'assainissement de l'environnement politique international, mais encore et surtout un instrument de développement économique et social. Ce double vœu qui, de l'avis de ma délégation, demeure au centre de nos préoccupations et forme l'ossature de la doctrine de l'ONU, a inspiré les deux thèmes du message que j'ai reçu mission de livrer à la méditation de l'Assemblée.

27. A l'origine créée comme un instrument d'assainissement de l'environnement politique international, parce que née de la volonté commune des Etats épris de paix et de justice, l'Organisation ne cesse, hélas, de subir rudement la réalité quotidienne faite d'intolérance et de violence. A travers de nombreux points

du globe, notamment en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine, l'apparition de conflits crée des foyers de tension dont la persistance ne favorise guère une cohabitation pacifique et fraternelle.

28. Certains peuples continuent encore aujourd'hui, 22 ans après l'adoption de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, de lutter pour leur dignité humaine et leur liberté. La situation préoccupante qui prévaut en Afrique australe en est une illustration patente.

29. A cet égard, ma délégation croit que l'accession à la souveraineté internationale des territoires encore sous domination coloniale et raciste ne pourrait que favoriser l'universalité de l'Organisation. C'est dire qu'assainir l'environnement politique consiste d'abord à éradiquer toutes les formes de domination existant actuellement dans le monde et qui, aujourd'hui, sont réputées contraires à la morale internationale. Voilà pourquoi la République centrafricaine estime que la Namibie devrait accéder, dans un délai souhaité rapide — pourquoi pas 1983 ? — à l'indépendance, conformément à l'esprit et à la lettre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

30. Au Liban et aux Malouines, la communauté internationale, en moins de quatre mois cette année, a assisté, impuissante, à une tragédie dont les victimes ont été, pour la plupart, des populations innocentes. Ici, il s'est agi d'une agression qui, au nom de la force, tentait d'étouffer les aspirations d'un peuple, en violation flagrante des règles internationales, là, d'un refus manifeste de recourir au principe du règlement pacifique des différends.

31. Concernant les îles Malouines, mon pays en appelle à la sagesse des parties intéressées pour que s'ouvrent entre elles des négociations directes, et, au besoin, avec la participation et les bons offices du Secrétaire général.

32. La situation créée récemment au Moyen-Orient n'a qu'un nom : l'horreur ! Les massacres de Sabra et de Chatila, lâchement perpétrés contre des femmes, des enfants et des vieillards, ne sont rien d'autre qu'un véritable crime de génocide que nul pays, ayant adhéré aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies, ne saurait tolérer. Je tiens, pour cela, à réitérer du haut de cette tribune, la condamnation par mon pays de cet acte abject, qui vient s'ajouter aux autres tentatives de l'Etat d'Israël visant à contenir la juste lutte que mène le peuple palestinien, à travers l'OLP, pour son autodétermination. L'errance à laquelle est contraint ce peuple ne saurait durer. C'est pourquoi mon pays continue de soutenir que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité demeurent la base d'une solution acceptable pour le conflit du Moyen-Orient.

33. Aussi, dans la mesure où l'ONU a été paralysée dans son action dans cette région à ce moment critique, devient-il plus urgent, comme le suggère le rapport du Secrétaire général, de renforcer la capacité de l'Organisation à accomplir sa mission. La République centrafricaine, pour sa part, estime nécessaire de réhabiliter le Conseil de sécurité dans son rôle de garant de la paix et de la sécurité mondiales et au-delà, de reconsidérer les mécanismes régissant son fonctionnement, car les importantes mutations inter-

venues sur la scène internationale depuis San Francisco appellent l'établissement d'un équilibre dans le processus de prise de décision de cet organe.

34. L'assainissement de l'environnement politique international, je viens de le dire, c'est aussi, et en dernière analyse, le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

35. L'ONU, à travers l'organe compétent en la matière, est souvent interpellée sur des cas de menace contre la paix. Les résultats peu satisfaisants des sessions consacrées au désarmement réduisent les chances de consolidation et de préservation de la paix. Les Etats continuent de consacrer de fabuleuses ressources aux armements, alors que les deux tiers de la population du globe vivent dans la misère. La lutte pour la suprématie mondiale, qui a pour nom l'hégémonisme, se poursuit inexorablement, débouchant ainsi sur la recherche, la fabrication, l'accumulation qualitative et quantitative des armes de destruction massive. Ce phénomène, aggravé par le maître mot de la dissuasion, compromet de manière singulière la paix et la sécurité dans de nombreuses régions du monde. Voilà pourquoi la République centrafricaine encourage toutes les initiatives nouvelles qui permettent d'enrayer la course aux armements et de contribuer à l'assainissement de l'environnement international.

36. Et pour peu qu'un Etat souverain opte en toute indépendance pour un régime, certaines puissances s'empressent de s'ingérer dans ses affaires intérieures en agitant l'épouvantail du chantage et de la menace. Doit-on en déduire que les principes régissant les rapports internationaux ne devraient être observés et appliqués exclusivement que par les pays faibles ? Telle est la question que ma délégation voudrait poser à l'Assemblée.

37. Entre l'Iraq et la République islamique d'Iran, au Sahara occidental, au Kampuchea démocratique et en Afghanistan, persistent des conflits armés qui menacent la paix dans ces régions du monde. Cependant, la Charte fait obligation aux nations de régler pacifiquement les différends qui les opposent. Nous croyons fermement en la vertu du dialogue et lançons un appel pressant aux divers protagonistes pour qu'ils y recourent.

38. Le problème coréen, quant à lui, a déjà fait l'objet du Communiqué conjoint Sud-Nord de 1972⁴, qui préconise des négociations directes entre les deux parties, à l'exclusion de toute ingérence étrangère. Ce document historique constitue, aux yeux de ma délégation, une précieuse base de recherche d'une solution juste et durable. La République centrafricaine salue les efforts laborieux déployés entre les parties en cause pour amorcer les bases d'un dialogue constructif, fécond, et souhaite de tout cœur qu'une rencontre à un haut niveau puisse se réaliser afin que la question de leur admission à l'ONU soit à nouveau examinée, et cela sans préjudice du principe de la réunification conforme au vœu de leurs peuples.

39. La conjoncture internationale actuelle n'incite guère à l'optimisme, car l'ordre politique mondial est également mis en cause par un autre facteur : l'inégalité de développement entre les membres de la communauté internationale, qui constitue le second volet de mon message.

40. L'ONU devrait de plus en plus se mettre au service du développement économique et social des Etats Membres. En effet, comment ne pas s'émouvoir devant les problèmes engendrés par la crise économique mondiale dont souffrent durement les pays du tiers monde, tels que le déséquilibre croissant de leurs balances des paiements, la détérioration constante des termes de l'échange, le poids excessif de leurs dettes extérieures, la précarité de leurs approvisionnements alimentaires, et la désorganisation du système monétaire actuel ? Tous ces facteurs qui mettent en évidence l'interdépendance des Etats auraient dû amener les nantis à rechercher plus activement, de concert avec les démunis, les bases nouvelles d'une restructuration des relations économiques internationales.

41. Bien au contraire, on assiste à une résurgence très marquée du protectionnisme, ce qui pénalise sérieusement les pays du Sud. L'illusion née de la notion du transfert de technologie vient à son tour ajouter à leur déception. C'est pourquoi nous pensons que les Etats nantis, dans un élan de solidarité, devraient faciliter et soutenir les Nations Unies dans leurs efforts visant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

42. Ces efforts témoignent éminemment de la volonté de l'Organisation, désormais engagée dans la voie d'une "décolonisation économique", volonté concrétisée par l'adoption de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe] ainsi que du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés².

43. La République centrafricaine, faisant partie de la catégorie des pays les moins avancés, souhaite que les pays nantis consentent plus d'efforts et plus de sacrifices pour la mise en œuvre de ces mesures, afin que s'établisse entre eux et les pays en développement une coopération à l'avantage mutuel de leurs peuples respectifs.

44. Comme les membres de l'Assemblée le savent, un changement de régime est intervenu en République centrafricaine depuis le 1^{er} septembre 1981. Il convient de rappeler que la prise du pouvoir par l'armée nationale était consécutive à des années sombres, au cours desquelles le pays a été au bord de la ruine, et la sécurité et la paix de plus en plus menacées. Comme l'a récemment déclaré le chef de l'Etat, le général d'armée André Kolingba, le Comité militaire de redressement national s'était fixé quatre objectifs : la création de conditions d'une mobilisation générale par la reprise du travail, l'assainissement des finances de l'Etat, la restauration d'un climat de confiance et la garantie de la sécurité des biens et des personnes, la relance économique.

45. La plus haute priorité était de revenir aux grands équilibres économiques et financiers. Nous avons pu ainsi réduire le déficit du budget de l'Etat de près de 30 p. 100 par rapport aux années précédentes. Ce résultat a été obtenu grâce à de très sévères limitations de certaines dépenses, à la remise en ordre des services de recettes, à la lutte contre la fraude et aux sacrifices financiers demandés aux fonctionnaires et agents de l'Etat.

46. Rassurer les investisseurs par la restauration d'un climat de confiance, voilà l'un des grands axes de l'action engagée par le Comité militaire de redressement national, visant ainsi à créer les conditions appropriées pour la relance économique de la République centrafricaine.

47. Le plan mis au point en vue d'un plein succès, implique d'autres exigences, l'autosuffisance alimentaire et la croissance par une augmentation des investissements productifs tant publics que privés. Toutefois, notre situation financière actuelle ne nous permet pas encore de faire face, par nos seuls efforts, à d'autres impératifs tels que la reconstruction du réseau routier et la création des structures socio-éducatives. Le concours de la communauté internationale, dont nous souhaitons le renforcement, demeure indispensable à cet égard.

48. Ainsi donc, l'accomplissement de la mission que s'est assignée le Comité militaire de redressement national n'était guère une tâche facile et demeure limité au regard du temps et des objectifs atteints. Pour parvenir aux résultats indiqués, le Comité militaire de redressement national n'a usé que d'une arme : le dialogue, fondement de la conception que le peuple centrafricain a d'une "démocratie réelle, celle qui procède d'abord de l'écoute des questions qui montent au cœur d'un peuple". Cette vision de la démocratie, le Gouvernement centrafricain la veut dynamique, prenant en compte les aspects évolutifs de la vie d'un peuple capable d'avoir la vertu de refaire l'unité nationale, préalable nécessaire à toute œuvre de développement.

49. Son état de pays enclavé soumettant la République centrafricaine à de graves contraintes, la convention qui vient d'être adoptée à l'issue des travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer pourrait lui offrir réellement les facilités nécessaires pour les échanges commerciaux. C'est le vœu ardent de mon pays.

50. Qu'il me soit permis de saluer à nouveau les résolutions 35/87 du 5 décembre 1980 et 36/206 du 17 décembre 1981, par lesquelles l'Assemblée générale demande à tous les Etats Membres, aux institutions spécialisées et aux autres organes économiques et financiers de bien vouloir contribuer généreusement à la reconstruction, au relèvement et au développement de la République centrafricaine dont la situation économique demeure encore préoccupante.

51. Au nom du peuple centrafricain, du Comité militaire de redressement national et de son Président, le général d'armée André Kolingba, je voudrais remercier du haut de cette tribune tous les Etats et toutes les institutions qui, malgré leurs propres difficultés, ont fait montre d'une générosité à laquelle nous sommes très sensibles. Mon pays est convaincu que cette solidarité internationale qui procède de la conscience humaine ne manquera pas de s'amplifier.

52. C'est avec conviction que la République centrafricaine nourrit l'espoir de voir les Etats membres, en dépit de cette période d'adversité que traverse le monde, apporter le concours nécessaire pour faire de l'Organisation un instrument d'assainissement de l'environnement politique international et un instrument de développement économique et social. Le rapport du Secrétaire général, dont nous partageons

entièrement l'esprit et pour lequel nous rendons hommage à l'auteur, a le mérite d'y concourir. La cohésion et l'harmonie de la communauté internationale y gagneraient à coup sûr.

53. M. da LUZ (Cap-Vert*) : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir, qu'au nom du Gouvernement du Cap-Vert, nous nous acquittons de l'agréable devoir de vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de cette trente-septième session de l'Assemblée générale. Vos qualités connues d'homme d'Etat averti et de diplomate expérimenté sont garanties du rôle positif qui, nous en sommes sûrs, sera le vôtre durant votre mandat. Nous voudrions exprimer à votre prédécesseur, M. Kittani, toute notre appréciation pour la manière dont il s'est acquitté de la pesante mission de diriger la trente-sixième session de l'Assemblée générale qui a eu à traiter de problèmes cruciaux pour l'avenir du monde. Nous saisissons également cette occasion pour souhaiter à M. Pérez de Cuéllar les meilleurs succès dans l'accomplissement de sa lourde tâche et lui exprimer notre appréciation pour les efforts qu'il a déployés, depuis son investiture, pour diminuer les tensions mondiales, consolider la crédibilité de l'Organisation et en renforcer les assises.

54. Les décennies qui suivirent la fondation de l'Organisation des Nations Unies peuvent être caractérisées comme des décennies de lutte pour l'application d'un de ses principes fondamentaux : le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des pays et peuples colonisés. Lutte titanique s'il en est, qui s'est développée à l'échelle de continents entiers et dont l'Organisation des Nations Unies doit s'enorgueillir des résultats.

55. La situation internationale actuelle, marquée par la multiplication de foyers de tension et de confrontations armées ainsi que par le retour progressif de la force en tant qu'instrument privilégié des relations internationales, contient des éléments qui menacent la paix et entravent le développement économique et social des peuples. Le refus d'accepter l'évolution inéluctable des relations internationales vers l'approfondissement des liens d'interdépendance économique entre régions du globe et entre des systèmes socio-politiques de caractère et d'orientation différents, est assurément le fruit de la perpétuation d'une telle situation, cette interdépendance, qui suppose un effort global pour sortir de la crise dans laquelle nous nous trouvons et que l'on dit n'être pas compatible avec les intérêts particuliers d'un pays ou d'un autre ou encore de groupes de pays. Plus que jamais, la conscience morale des peuples aujourd'hui exige que les relations de domination soient définitivement remplacées par des relations de coopération, la force par le dialogue, le risque de confrontation par la stabilité, la sécurité dans les relations internationales et la paix.

56. Le Gouvernement du Cap-Vert, en ce qui le concerne, ne ménage aucun effort pour que ces objectifs soient atteints, non seulement parce qu'ils correspondent aux vœux du peuple cap-verdien, mais aussi parce qu'il est convaincu que cela est dans l'intérêt de toute l'humanité et va dans le sens de ses aspirations. Ainsi, le Gouvernement du Cap-Vert fonde

son action sur la défense intransigeante des principes du non-alignement et la Charte des Nations Unies, sur la recherche d'une coopération fructueuse avec toutes les nations et Etats épris de paix et respectant la légalité internationale, sur la promotion du développement économique et social interne et la défense de toutes ses prérogatives de souveraineté et d'indépendance de pensée et d'action.

57. Le continent africain qui, au long de ces dernières décennies, a retrouvé progressivement le chemin de la souveraineté et de l'indépendance, est aujourd'hui en proie à des bouleversements profonds dus à la phase délicate d'évolution de ses sociétés et d'émancipation de ses peuples. Ces bouleversements, s'ils traduisent une volonté inébranlable de changement et un effort persistant d'adéquation aux exigences des temps modernes, n'en sont pas moins porteurs d'inhibitions et d'incertitudes, lesquelles marquent les limites et les faiblesses de ce mouvement ascendant qui se poursuit à l'heure actuelle et qui doit permettre à l'Afrique de développer ses potentialités et de garantir à ses peuples la matérialisation de leurs aspirations les plus légitimes.

58. La crise économique qui affecte particulièrement notre continent a favorisé des instabilités politiques qui compromettent les bases d'un développement économique coordonné et intégré aux niveaux régional et sous-régional. Les situations de guerre ou de confrontation entre Etats du continent sapent la confiance qui existe entre nos peuples, compromettent l'unité africaine et favorisent les ingérences externes qui menacent la souveraineté et l'indépendance si âprement conquise.

59. Parmi les problèmes cruciaux qui affectent la zone australe du continent africain, la question de la Namibie et la persistance de l'*apartheid* en Afrique du Sud occupent une place importante du fait de leurs implications, soit au niveau africain, soit au niveau international. Malgré les efforts persistants de la communauté internationale reflétés dans les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité ainsi que dans les positions assumées par le mouvement des pays non alignés et par l'OUA, la Namibie continue d'être occupée par l'Afrique du Sud. Les récentes initiatives tendant à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sont confrontés à des difficultés de tous ordres ainsi qu'aux manœuvres dilatoires de l'Afrique du Sud visant non seulement à créer des conditions favorables à une indépendance conditionnée, mais encore à déstabiliser les pays souverains voisins. Nous espérons que les pourparlers en cours sur la question aboutiront rapidement de manière à permettre, enfin, au peuple namibien d'être maître de son destin et d'occuper la place qui lui revient à l'Assemblée.

60. L'indépendance de la Namibie est la responsabilité collective de tous les Etats Membres de l'ONU. Aussi devrions-nous accroître substantiellement notre soutien à la South West Africa People's Organization [SWAPO], aux vaillants combattants namubiens, aux Etats de première ligne, et particulièrement à la République populaire d'Angola, qui n'ont épargné aucun effort et n'ont reculé devant aucun sacrifice afin que notre devoir et notre responsabilité envers le peuple namibien ne soient foulés aux pieds par l'Afrique du Sud.

* L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

61. Dans la déclaration finale de la récente conférence des chefs d'Etat de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe, qui s'est tenue à Praia, au Cap-Vert, les 21 et 22 septembre derniers, il a été stipulé que le fait de conditionner l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines du territoire angolais, constitue une ingérence flagrante dans les affaires internes d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies et va à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la résolution 435 (1978). De même, les actions de déstabilisation menées contre les Etats de première ligne, tendant à décourager leur soutien décisif à la libération de la Namibie, traduisent indubitablement une volonté de perpétuer la domination coloniale sur ce territoire.

62. L'Afrique du Sud, nul ne peut en douter aujourd'hui, dirige, finance et soutient matériellement une opération de déstabilisation d'une grande envergure contre toute la région australe du continent africain, avec une incidence particulière sur la République populaire d'Angola et la République populaire du Mozambique. La République populaire d'Angola, depuis son indépendance en 1975, n'a pas connu la paix. Sa volonté de développement et ses efforts en vue de la reconstruction du pays ont été systématiquement contrecarrés par les actions criminelles des troupes du régime raciste sud-africain, qui envahissent et détruisent ce pays sous des prétextes divers.

63. Nous rejetons de la façon la plus ferme l'encouragement et l'appui déclaré aux bandes armées qui opèrent sur le territoire mozambicain en vue d'y créer un climat d'instabilité permanente. Cette action constitue une violation flagrante des normes les plus élémentaires qui régissent la coexistence entre les nations.

64. Le système inhumain de l'*apartheid* devient de plus en plus arrogant et agressif et continue à commettre des actes qui répugnent à la conscience de l'humanité et constituent un défi intolérable aux décisions répétées et aux appels constants de l'ONU et de ses organismes compétents.

65. En Afrique du Nord, nous assistons toujours à une guerre fratricide qui, au-delà de la destruction de vies et de biens matériels, menace, par sa dimension, la paix et la sécurité dans la région. Nous voulons parler du conflit qui oppose la République arabe sahraouie démocratique au Royaume du Maroc. En dépit des difficultés rencontrées dans la solution de ce conflit dans le cadre de l'OUA, il devient urgent d'aboutir à un cessez-le-feu et d'amener les deux parties autour de la table de négociations en conformité avec les résolutions pertinentes de l'OUA et de l'ONU. Le fait que la République arabe sahraouie démocratique soit aujourd'hui reconnue par près d'un tiers des membres de la communauté internationale démontre la justesse de sa lutte et le soutien dont le peuple sahraoui bénéficie sur la scène internationale.

66. La situation que traverse aujourd'hui l'OUA illustre bien les dangers qui menacent à l'heure actuelle les organisations internationales qui servent d'instrument de libération et d'émancipation des peuples. La paralysie et les risques d'éclatement qui planent sur l'OUA sont le reflet d'une offensive délibérée de forces qui parient sur la division de l'Afrique et son

affaiblissement, dans le but évident de consolider les intérêts étrangers sur le continent, fortifier le régime d'*apartheid* et empêcher la consolidation de l'indépendance des Etats africains.

67. Cependant, nous sommes convaincus que les démarches en cours favoriseront la reprise du dialogue et l'éclosion d'une solution préservant la cohésion et l'efficacité de l'Organisation continentale, car la survie de l'OUA est sans nul doute d'une importance fondamentale pour tous les Etats et les peuples africains.

68. Les problèmes auxquels l'OUA doit faire face ont d'ailleurs une incidence plus ou moins grande, mais avec un préjudice égal pour la sécurité collective de l'humanité, sur d'autres organisations internationales, y compris sur l'ONU elle-même.

69. Nous assistons avec appréhension à une tendance notoire à reléguer l'ONU au second plan dans la solution des conflits et lorsqu'il s'agit de désamorcer les foyers de tensions qui mettent en danger la paix et la sécurité mondiales. En effet, les résolutions et les recommandations des organes suprêmes de l'Organisation sont systématiquement ignorées, au profit du fait accompli et de l'usage de la force. De tels actes entravent une solution juste et définitive des conflits en les plongeant dans une latence qui les rend chroniques et périodiquement explosifs. L'ONU et les principes sur lesquels elle se fonde, fruit d'un progrès irréfutable de la conscience morale de l'humanité, est le cadre adéquat et sûr pour la solution juste des conflits qui nous affligent.

70. Le Secrétaire général, dans son rapport complet et courageux sur l'activité de l'Organisation, a consacré une partie importante du texte à l'appréciation du fonctionnement de l'Organisation et à la dénonciation de situations et d'attitudes qui perturbent son efficacité. Son analyse devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie de tous les Etats Membres qui croient au rôle unique et irremplaçable de l'ONU dans la défense et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Pour de petits pays comme le nôtre, dont la capacité militaire est symbolique comparée à l'énorme pouvoir de destruction accumulé par les grandes puissances, l'efficacité et le strict respect du droit international et des décisions de l'ONU sont d'une importance fondamentale, car notre survie réside dans le recours au dialogue pour la solution de conflits entre Etats.

71. Dans ce sens et adhérant aux préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport, mon gouvernement soutient toutes les initiatives visant le renforcement et l'efficacité de l'ONU, forum par excellence de la concertation et instrument d'action collective pour le maintien de la paix et de la sécurité.

72. Nous avons assisté ces derniers mois à une aggravation sans précédent dans la crise au Moyen-Orient, du fait de l'agression et de l'occupation du territoire libanais, ainsi que du massacre de populations civiles, perpétré par les troupes israéliennes, dans la vaine tentative de noyer dans le sang l'héroïque résistance du peuple palestinien. Nous réaffirmons notre conviction que l'on ne pourra aboutir à une solution définitive qu'avec le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et la participation de l'OLP — le seul et légitime représen-

tant du peuple palestinien — à toutes les négociations en vue de la solution du problème du Moyen-Orient, et cela sur un pied d'égalité avec toutes les parties concernées.

73. Nous rendons un hommage sincère aux forces progressistes du Liban et aux combattants de la liberté de l'OLP qui, par leur héroïsme et leur sens de la dignité, ont donné une plus grande envergure à la nation arabe et prouvé, avec le sang de ses martyrs, que la paix dans cette région ne sera possible que lorsque le peuple palestinien pourra exercer ses droits nationaux inaliénables, y compris celui de créer son propre Etat.

74. L'Organisation des Nations Unies, à l'instar des initiatives menées par le mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique, notamment, devrait persister dans ses efforts en vue de mettre fin à la guerre irano-iraquienne, favoriser l'instauration de la paix et apporter la stabilité dans cette région.

75. De même, en Asie du Sud-Est, il devient nécessaire que les efforts visant à l'instauration d'un climat de paix et de bon voisinage soient poursuivis.

76. Au Timor oriental, la puissance occupante n'a pas réussi à étouffer les aspirations du peuple maubère à l'indépendance et à la dignité. Nous demeurons convaincus que la communauté internationale ne saura tolérer que la politique du fait accompli soit érigée en droit, et viendra en aide à l'héroïque peuple du Timor oriental dans sa lutte pour l'autodétermination et l'indépendance sous la direction du Frete Revolucionária de Timor Leste Independente [FRETILIN], son seul et légitime représentant.

77. La communauté internationale, et en particulier le Portugal en sa qualité de puissance administrante, devra continuer ses efforts, mobilisant toutes les ressources possibles, pour amener les troupes indonésiennes d'occupation à abandonner immédiatement le territoire du Timor oriental. La communauté internationale ne doit pas permettre que des intérêts et des accords mesquins se substituent à l'honneur, à la morale et au droit, niant ainsi par la force des armes l'identité politique et culturelle de tout un peuple qui a prouvé être disposé à consentir le sacrifice suprême pour la libération de sa patrie.

78. La persistance d'autres situations de crises dans le monde ne contribue en rien à la réalisation des nobles objectifs de l'Organisation.

79. A Chypre, une solution est toujours attendue, préservant les droits des deux communautés, l'unité et l'intégrité territoriale ainsi que la souveraineté de ce pays non aligné.

80. En Afghanistan, le respect du droit du peuple afghan de choisir librement son destin devrait favoriser le retour à la stabilité et permettre à celui-ci de poursuivre son œuvre de construction d'une société prospère.

81. La situation qui prévaut dans l'océan Indien continue de susciter les plus grandes inquiétudes, notamment aux pays riverains. Tout doit être fait, dans le cadre de l'ONU, pour transformer l'océan Indien en une zone de paix, conformément aux aspirations de ces pays et aux vœux de la communauté internationale en général.

82. De même, le peuple héroïque coréen déploie des efforts persévérants en vue de la réunification pacifique de son pays. Pour que ce droit légitime puisse se concrétiser, des mesures concrètes doivent être prises en conformité avec les principes et les recommandations du mouvement des pays non alignés, et notamment en ce qui concerne la substitution de l'accord d'armistice par un accord de paix, la non-ingérence dans les affaires internes et le retrait total des troupes étrangères du territoire coréen. Nous pensons que ce sont là les conditions qui devront être observées en vue de la réunification pacifique de la Corée et de la réalisation de la grande unité nationale.

83. En Amérique centrale, nous continuons à assister à des situations préoccupantes qui sont contraires aux normes les plus élémentaires du droit international, et qui constituent un défi aux objectifs de la Charte.

84. La course aux armements, qui réactive la politique de confrontation et de tension et tire de ses cendres la guerre froide, mine les principes énoncés dans la Charte et ses nobles idéaux de paix, de justice et de progrès. Au cours de sa douzième session extraordinaire, l'Assemblée générale a constaté que l'évolution de la situation depuis 1978 n'avait pas correspondu aux espérances suscitées à sa dixième session extraordinaire. En effet, le Programme d'action contenu dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution S-10/2] est toujours en grande partie inappliqué. Bien que certains progrès aient pu être réalisés au cours des négociations, force nous est de constater que la course aux armements, et en particulier dans le domaine nucléaire, a atteint des proportions dangereuses et que les dépenses militaires dans le monde ont augmenté considérablement. Nous souscrivons entièrement aux conclusions de la douzième session extraordinaire consacrée au désarmement⁵, et nous appuyons le Programme global de désarmement élaboré par l'Assemblée générale au cours de cette session, lequel constitue un pas important pour atteindre le désarmement général et complet sous contrôle international.

85. La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent être construites à partir de l'accumulation des armes, ni se maintenir par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines fondées sur la supériorité stratégique. Nous persistons à croire que la création de conditions favorables au désarmement, et le renforcement de la coexistence pacifique, liés à un effort global pour le développement, sont déterminants pour la sécurité collective du monde.

86. Le Cap-Vert, dont la politique extérieure repose sur les fondements du non-alignement, continuera d'œuvrer à la matérialisation des principes proclamés par l'ONU, tâche essentielle dans la conjoncture actuelle, et qui est de la responsabilité et du devoir de tous les Etats ici représentés.

87. Les diverses composantes de la situation internationale sont tellement liées entre elles que l'analyse de la réalité que nous vivons doit être globale, et que la conception de la paix ne saurait en aucun cas être dissociée de l'égalité des nations, de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats, ainsi que du

droit au développement économique et social des peuples.

88. Nous ne pouvons pas prétendre œuvrer pour la paix dans le monde tant qu'il y aura des hommes vivant dans des conditions de subsistance sous-humaines. C'est dans ce contexte que nous manifestons notre préoccupation quant à l'évolution de la situation économique internationale, caractérisée par une crise généralisée qui rend encore plus aiguë l'injustice de l'ordre économique actuel. L'inflation, les taux d'intérêt élevés, le protectionnisme, le chômage, la diminution, sinon la désarticulation même de l'activité et de la croissance économiques, sont des facteurs qui se répercutent dangereusement sur les pays en développement.

89. Bien que la situation actuelle implique un sérieux risque de mener le système économique international vers des déséquilibres incontrôlables, certains en font une raison supplémentaire pour ne pas entamer de négociations réelles tant au niveau sectoriel que global, avec les pays en développement, ignorant ainsi l'interdépendance des économies du Nord et du Sud. D'autre part, cet obstacle ne tient pas compte du fait que la sécurité collective ne sera atteinte que par une réponse adéquate à la situation d'injustice créée par les relations économiques internationales actuelles, et par la persistance d'un cadre de relations économiques qui date du temps de la colonisation.

90. Nul ne peut demeurer indifférent à la situation de crise économique internationale, et surtout pas ceux qui subissent le plus durement ses effets et dont le développement est par conséquent durement affecté. C'est pourquoi nous voyons avec appréhension le retard apporté dans l'ouverture des négociations globales et la matérialisation de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. La volonté des pays en développement d'ouvrir les négociations globales conformément à la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus, découle du fait que, pour ceux-ci, de telles négociations ne constituent pas de vaines initiatives. Elles doivent se traduire au contraire par des résultats tangibles dans l'amélioration de leur niveau de vie, notamment en ce qui concerne l'alimentation, la santé, l'instruction, la culture, et pour une restructuration des relations économiques internationales.

91. Dernièrement, il nous a été donné d'assister avec une grande préoccupation à l'affaiblissement des conditions de réalisation des objectifs de coopération économique internationale pour le développement. Nous voudrions souligner notamment le déclin relatif du niveau des contributions attribuées aux institutions financières du système des Nations Unies, notamment au PNUD, agence qui a fourni une contribution de valeur aux pays en développement. Nous rappelons à ce sujet le récent appel contenu dans la déclaration finale des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 sur la nécessité impérieuse de s'engager fermement sur la voie du renforcement de la coopération économique multilatérale.

92. La coopération économique entre pays en développement est un autre facteur important dans les relations économiques internationales. Cette coopération, qui ne saurait être vue comme une alternative

à la coopération Nord-Sud, s'est trouvée renforcée par les réunions d'Arusha, de Buenos-Aires, et, plus récemment, de Caracas. Nous nous félicitons de l'impulsion donnée à cette coopération grâce au Programme d'action de Caracas³ et lors des réunions suivantes.

93. Il y a un an, nous souhaitons que la dernière session prévue de négociations de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer soit réellement la dernière. Aujourd'hui, au bout de plusieurs années de difficiles négociations, la Conférence a réussi à adopter la Convention qu'elle avait élaborée. L'adoption de cette Convention par une grande majorité de pays consacre une victoire importante de la communauté internationale, de même qu'elle représente un pas notable dans le processus d'établissement d'un nouveau régime juridique des océans.

94. Nous pensons que la Convention protège les intérêts de tous les pays et constitue un instrument de justice, de paix, de développement et de coopération entre les Etats. Malgré la complexité des sujets et des intérêts qui y sont consignés, le texte de la Convention a été négocié par consensus et il est le résultat de l'équilibre possible entre les intérêts de tous et de chacun. C'est pourquoi nous espérons que tous les pays seront en mesure de signer l'Acte final et, si possible, la Convention elle-même, lors de la session de la Conférence prévue pour décembre prochain.

95. Nous déplorons toute tentative unilatérale ou multilatérale visant l'exploitation des ressources des fonds marins en dehors du cadre négocié au cours de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

96. Le Cap-Vert fait partie du groupe des pays les moins avancés à propos desquels une conférence s'est réunie à Paris, en septembre de l'an dernier. A l'issue de cette conférence un Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés a été adopté². Nous considérons que la Conférence a constitué une étape significative dans le processus complexe de dialogue entre pays du Nord et du Sud, et nous nous félicitons des objectifs proposés. La matérialisation de ces objectifs constituera sans doute une réponse valable aux problèmes qu'affrontent les pays les moins avancés, dont la situation économique s'est détériorée non seulement par rapport aux pays riches, mais également par rapport aux pays en développement.

97. Nous espérons que le renforcement des égoïsmes nationaux et la dégradation des relations économiques internationales n'iront point constituer de sérieux obstacles à la mise en œuvre des décisions de la Conférence de Paris.

98. Le Cap-Vert a organisé, du 21 au 23 juin à Praia, avec l'appui du PNUD et en application des recommandations de la Conférence de Paris, une table ronde avec ses partenaires du développement. Cette réunion a contribué non seulement à conjuguer les besoins de mon pays avec les possibilités de ses partenaires, mais aussi à l'étude des mécanismes permettant d'améliorer sensiblement l'efficacité de l'aide publique au développement du Cap-Vert.

99. En ouvrant les débats de la table ronde, le chef du Gouvernement de la République du Cap-Vert a

fixé le cadre de cette concertation ainsi que notre conception du développement en ces termes :

“L’option du développement dans l’indépendance et la dignité est une option strictement nationale. Nous sommes certains que le peuple du Cap-Vert est seul en mesure d’assumer le rôle moteur de son propre progrès et nous sommes décidés à affronter le défi que nous nous imposons avec la responsabilité et la cohérence qu’il exige. Toutefois, étant donné la faiblesse des moyens disponibles pour surmonter la situation économique difficile que nous vivons, il nous serait impossible de dépasser les difficultés actuelles et de construire une économie viable, sans le soutien ferme et programmé de la communauté internationale.

“C’est pourquoi nous ne concevons pas l’aide extérieure comme le moyen d’alléger le fardeau dramatique de l’héritage colonial, ni comme un remède pour soulager les effets des crises cycliques; nous ne pensons pas non plus qu’elle soit une panacée à des blessures ouvertes dans des situations d’urgence. Nous la concevons, dans l’étape actuelle de notre processus de développement économique et social, comme quelque chose de stable, programmé et rationalisé, adapté aux impératifs découlant du processus de mise en place de structures productives viables dans notre pays.”

C’est dans ce cadre de responsabilité mutuelle, pour ne pas dire de responsabilité collective que doivent se situer, selon nous, les actions en vue de permettre à notre peuple de jouir de son droit à l’alimentation, à l’éducation, à la santé et à la justice.

100. C’est pourquoi le Cap-Vert attache une grande importance au dialogue et à la concertation dans le respect du choix de chacun pour la solution des problèmes liés à l’aide publique au développement, laquelle, selon notre point de vue, doit être prévisible, garantie et adaptée aux besoins réels et aux options de développement de notre pays.

101. Nous pensons que la communauté internationale doit se préoccuper de l’amélioration des procédures et des modalités de l’aide, afin d’en faciliter les déboursements et faire de l’apport extérieur un véritable soutien aux efforts de nos peuples pour transformer les dures réalités qu’ils ont à surmonter. Au-delà des effets négatifs découlant de la situation économique internationale, le Cap-Vert doit encore faire face à un ensemble de situations, tels le manque de structures productives, l’existence de handicaps naturels comme l’insularité, la structure montagneuse du territoire et, surtout, la sécheresse qui, cette année encore, a frappé durement mon pays, entraînant la perte de la presque totalité des cultures.

102. Je souhaiterais donc saisir cette occasion pour remercier, au nom du Gouvernement et du peuple du Cap-Vert, tous ceux qui continuent de contribuer au soulagement du pesant fardeau du sous-développement hérité de la période coloniale et aggravé par les catastrophes naturelles.

103. Le Cap-Vert attache une importance particulière au Comité permanent inter-Etats de lutte

contre la sécheresse dans le Sahel dont le Président de la République du Cap-Vert, M. Aristides Pereira, assure en ce moment la présidence. Les efforts déployés par les pays réunis en ce Comité afin de combattre le fléau de la sécheresse, sont bien connus de la communauté internationale. Toutefois, nous devons reconnaître que ces efforts sont insuffisants, eu égard aux effets désastreux des calamités naturelles, et notamment de la dégradation continue du patrimoine foncier d’un ensemble de pays classés parmi les plus démunis de notre planète. Nous sommes donc certains que la communauté internationale ne manquera pas de renforcer son action vis-à-vis des peuples du Sahel, qui sont engagés dans une lutte ardue visant à garantir leur sécurité alimentaire et leur développement.

104. Malgré les conflits meurtriers, les nombreuses crises et les menaces continues qui pèsent sur l’humanité, nous constatons des progrès réels dans les domaines divers. La conscience de ce fait alliée à la confiance dans l’homme et dans sa capacité de surmonter ses faiblesses, nous donnent l’espoir et la conviction que la communauté internationale trouvera les voies et les moyens pour éliminer le danger nucléaire, transformer le système de relations injustes qui règne aujourd’hui dans le monde, garantir aux plus démunis la réalisation de leurs aspirations et assurer la justice, la paix et le progrès.

105. Il devient donc urgent de renforcer la capacité d’action de l’ONU et de garantir l’application de ses décisions et recommandations par tous les Etats Membres. Les relations entre les peuples, fondées sur une nouvelle conception des phénomènes moraux, politiques et juridiques, s’adapteront de plus en plus aux desseins de l’humanité, contribueront à son émancipation et seront garants du rôle chaque fois plus prépondérant de l’ONU et de ses organismes compétents.

106. Pour conclure, nous voudrions exprimer notre souhait que les travaux de cette trente-septième session correspondent aux attentes de la communauté internationale, notamment de ceux qui sont atteints dans leur droit de vivre libres et dans la dignité.

La séance est levée à 12 h 20.

NOTES

¹ Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII, document A/CONF.62/122.

² Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

³ Adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, voir A/36/333.

⁴ Documents officiels de l’Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

⁵ Voir Documents officiels de l’Assemblée générale, douzième session extraordinaire, Annexes, points 9, 10, 11, 12 et 13 de l’ordre du jour, document A/S-12/32.